

# VALMAG

LE MAGAZINE DU VALTOM // N°24 - Octobre 2016

SYNDICAT POUR LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



## PREVENTION

# QU'EST-CE QU'UNE RESSOURCERIE ?

P4

### P6 DOSSIER VALTOM

Un territoire dynamique et performant



### P10 SENSIBILISATION

Une semaine à la découverte des déchets





Nous vivons actuellement beaucoup de changements, voire de bouleversements. En effet, les collectivités locales sont en pleine mutation suite aux réformes territoriales menées par l'Etat. Un grand nombre de services à l'usager est directement impacté. La gestion des déchets ménagers n'est pas épargnée.

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée en août 2015, a transféré la compétence planification de la gestion des déchets non dangereux du Département à la Région. Je souhaite souligner la qualité du travail effectué par les élus et les services du conseil départemental du Puy-de-Dôme pour l'élaboration et l'application de notre plan départemental de gestion des déchets non dangereux.

Nous avons toujours travaillé dans une étroite collaboration. Désormais, le Président du conseil départemental accorde toute sa confiance au VALTOM pour prendre le relais du département et devenir le chef d'orchestre de la gestion des déchets ménagers pour le Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire. Le VALTOM fera tout son possible pour être à la hauteur de la tâche qui lui est aujourd'hui confiée.

Afin d'accomplir cette mission, je souhaite que la Région, désormais compétente en matière de gestion des déchets, devienne un partenaire actif et solidaire comme l'a été le Département. Les élus du VALTOM s'engagent, dès maintenant, à participer activement à l'élaboration du plan régional de gestion des déchets non dangereux, prochaine feuille de route de notre syndicat.

C'est dans ce contexte que nous devons maintenir nos efforts pour faire de nos collectivités des territoires dynamiques et novateurs au service des usagers.

C'est d'ores et déjà le cas du VALTOM qui n'a pas à rougir de ses performances, bien au contraire. En effet, ces dernières sont bien au-delà des moyennes nationale et européenne. Nous pouvons nous en féliciter ainsi que les usagers qui œuvrent pour une gestion durable de nos déchets.

Notre organisation territoriale change, le paysage de la gestion des déchets aussi. Nous voyons désormais émerger de nouveaux acteurs, de nouvelles structures, telles que les ressourceries. Ces établissements, désormais structurés, ont pour objectifs de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains déchets et de sensibiliser le grand public. Elles participent aux dynamiques de réduction, de valorisation et plus largement d'économie circulaire. Le VALTOM, par l'intermédiaire de ses collectivités adhérentes, soutient ces projets qui proposent une solution aux collectivités pour l'élimination des déchets et créent des emplois.

Laurent BATTUT, Président du VALTOM



Laurent BATTUT,  
Président du VALTOM

O  
T  
D  
E

## AU SOMMAIRE

### AU FIL DES ACTUS

P3

### PREVENTION

- 750 GRAMMES ET BIEN PLUS

P4

### DOSSIER VALTOM

- UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET PERFORMANT

P6

### SENSIBILISATION

- UNE SEMAINE À LA DÉCOUVERTE DES DÉCHETS

P10

## LE MAG' ÉTABLISSEMENTS TÉMOINS N°4 EST ARRIVÉ !

Depuis 2008, 114 entités éducatives se sont inscrites au dispositif Etablissements Témoins du VALTOM afin de mettre en place un programme d'actions pour réduire leurs déchets. Du compostage à la lutte contre le gaspillage alimentaire, chaque action demande une implication importante de la part des différents acteurs des établissements. Pour valoriser leurs efforts, le magazine Etablissements Témoins « nouvelle formule » permet de donner la parole aux premiers acteurs du dispositif, les élèves et de retrouver l'actualité des déchets de façon ludique. **A télécharger sur : [www.valtom63.fr](http://www.valtom63.fr)**

## COLLECTE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES AU PARC DU LIVRADOIS FOREZ

A compter du 1er janvier 2017, les collectivités locales n'auront plus le droit d'utiliser de pesticides dans l'ensemble des espaces publics. Pour les particuliers, ce sera au 1er janvier 2019 que la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites. Afin d'anticiper cette échéance, le Parc naturel régional du Livradois Forez, la Fredon Auvergne, le VALTOM et ses collectivités en charge de la collecte des déchets, s'associent pour organiser auprès des particuliers une collecte de produits phytosanitaires dans les déchèteries du territoire du parc et trois jardineries labellisées du 19 au 29 novembre 2016.

Programme détaillé de l'opération à consulter sur [www.valtom63.fr](http://www.valtom63.fr)



## VALOR'D : LA JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DE LA GESTION DES DÉCHETS



Le rendez-vous annuel d'échanges et de retours d'expériences consacré à l'avenir des déchets sur le territoire s'est tenu le 23 septembre à Royat. Organisé par le VALTOM, ce rendez-vous a permis de présenter de nombreuses initiatives et de faire un point d'avancement sur le projet Valordom 2, feuille de route du VALTOM jusqu'en 2025.

## VIVRE EN BROUSSE À CLERMONT-FERRAND

Le VALTOM a fait don d'une benne à ordures ménagères à la commune de Sandiara au Sénégal, en présence du maire de la ville M. Serigné GUEYE DIOP, de l'association Vivre en brousse et du SIVOM d'Ambert, ancien propriétaire de la benne. Pour le maire de la commune, déjà engagée dans un vaste programme de propreté des espaces publics, le ramassage et le tri des ordures, cette initiative est essentielle et permettra de créer des emplois.

Laurent BATTUT, Président du VALTOM, s'est dit ravi de pouvoir contribuer à ce vaste chantier : « C'est le rôle des collectivités d'être là pour les autres, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs. »

Toutes les infos sur le blog : [www.vivredebrousse.typepad.com](http://www.vivredebrousse.typepad.com)



## ABONNEZ-VOUS AU VALMAG

Pour recevoir les prochains numéros, merci de renvoyer le coupon ci-dessous à l'adresse suivante : VALTOM – Abonnement VALMAG - 1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 CLERMONT-FERRAND ou par e-mail à : [frobert@valtom63.fr](mailto:frobert@valtom63.fr)

Je souhaite recevoir les prochains numéros du Valmag :  Par mail  Par courrier

Nom : ..... Prénom : .....

Mail : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....



# Prévention

## 750 GRAMMES ET BIEN PLUS

*C'est le poids d'un livre relié. Déposé par un particulier à la ressourcerie La Remise située à Saint-Maurice-Près-Pionsat, il fera le bonheur d'un prochain visiteur. Zoom sur un acteur clé des dynamiques de prévention, de valorisation et plus largement d'économie circulaire.*

Wilhem Fusilier, salarié et membre fondateur démarre la visite. Plus de 6 000 articles sont au coude-à-coude dans les 1 400 m<sup>2</sup> des locaux de la ressourcerie. Délaisés par leurs propriétaires, ces articles sont triés, nettoyés et réparés par les 8 salariés et 45 bénévoles de l'association. Véronique est bénévole depuis 1 an et demi. Ce qu'elle aime c'est le travail en groupe et la convivialité. « Je viens 3 à 4 fois par semaine, je travaille à mon rythme. On essaie de trier les objets comme on peut, on ne sait pas toujours par où commencer ! » Pour un autre bénévole, l'essentiel

est de donner un coup de main, d'aider « les jeunes » mais aussi par plaisir de cet univers de bric et de broc. Meubles, livres, jouets, vaisselle, textile, literie, appareils électroménagers : « ici on trouve tout et on prend tout ce qui est réemployable. Chaque salarié et bénévole est référent sur un type de produits ». Wilhem Fusilier s'interrompt pour accueillir des particuliers venus déposer des objets. Plus tard, il sera partout, du déballeage à la mise en rayon, entrecoupé par les sollicitations des visiteurs. Plusieurs solutions s'offrent aux

particuliers : déposer directement à la ressourcerie, faire appel au service de collecte à domicile ou déposer les objets dans des caissons en déchèteries. Ainsi, certains de nos objets ne terminent plus à la poubelle et peuvent avoir une seconde vie tout en contribuant à créer des emplois. Depuis l'ouverture, 60 % des articles ont ainsi été revendus à prix d'occasion. Christine est venue en famille : « on a acheté une maison secondaire, on cherche à s'équiper, il y a beaucoup d'objets et ils sont renouvelés régulièrement. On vient aussi pour le plaisir de chiner ! ».

*Ces déchets sont triés, nettoyés, et réparés par les 8 salariés et 45 bénévoles de l'association*

*Plus tard, il sera partout, du déballeage à la mise en rayon, entrecoupé par les sollicitations des visiteurs*

Ouverte en septembre 2014 dans des locaux prêtés par la commune de Saint-Maurice-près-Pionsat, la ressourcerie compte aujourd'hui une annexe aux Ancizes-Comps et poursuit son développement.

Prochamment le local sera équipé d'un quai de déchargement et d'un chauffage pour plus de praticité et de confort.

La pérennité des emplois est aussi une priorité.

*Certains de nos objets ne terminent plus à la poubelle et peuvent avoir une seconde vie tout en contribuant à créer des emplois*

Michel Tixeront, représentant légal de l'association Ressourcerie en Combrailles, conclut « L'objectif aujourd'hui est de faire perdurer l'emploi et de faire avancer l'écologie. Nous souhaitons également améliorer la transmission des savoirs et assurer la relève des fondateurs tout en agrandissant le projet de territoire à l'horizon 2020 pour mieux répondre aux nouvelles demandes ».

POUR TOUT SAVOIR ET RETROUVER LA LISTE DES RESSOURCERIES PRÈS DE CHEZ VOUS :

- [www.ressourcerie.fr](http://www.ressourcerie.fr)
- [www.facebook.com/ressourceriedesCombrailles/](https://www.facebook.com/ressourceriedesCombrailles/)

## OÙ EFFECTUER VOS DONS ET ACHATS RESPONSABLES ?



Accompagner le développement des ressourceries du territoire, en collaboration avec ses adhérents, est une priorité du VALTOM. Depuis le 1er juillet 2016, la Remise bénéficie d'un accès aux déchèteries permettant la collecte des objets, en fin de vie ou d'usage, en vue de leur valorisation. Ce partenariat, fruit d'une réflexion entre le SICTOM Pontaurmur-Pontgibaud, le SICTOM des Combrailles, le SMCTOM Haute-Dordogne, le Syndicat du Bois de l'Aumône et le VALTOM est formalisé au travers d'une convention de coopération qui fixe les engagements de chacun et prévoit une contribution financière pour la valorisation des encombrants. Cette initiative permet au VALTOM et à ses collectivités adhérentes d'accompagner cet acteur de plus en plus présent dans le paysage local de la gestion des déchets en participant à sa structuration, à la pérennité de la filière et à un maillage d'ensemble cohérent.



# Et le VALTOM dans tout ça ?

*L'heure est au changement ! Dans un contexte de réformes territoriales et de situations économiques contraintes, il est parfois difficile de s'y retrouver. Qu'en est-il du traitement et de la valorisation des déchets ménagers sur notre territoire et bien au-delà ? Qui fait quoi ? Combien ça coûte ? En bref et en images, voici les réponses à ces questions.*

### QUI FAIT QUOI ?

#### La gestion des déchets ménagers de l'Europe à la maison

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement celles attribuées à chaque collectivité territoriale. Zoom sur la nouvelle organisation de la gestion des déchets ménagers sur notre territoire.

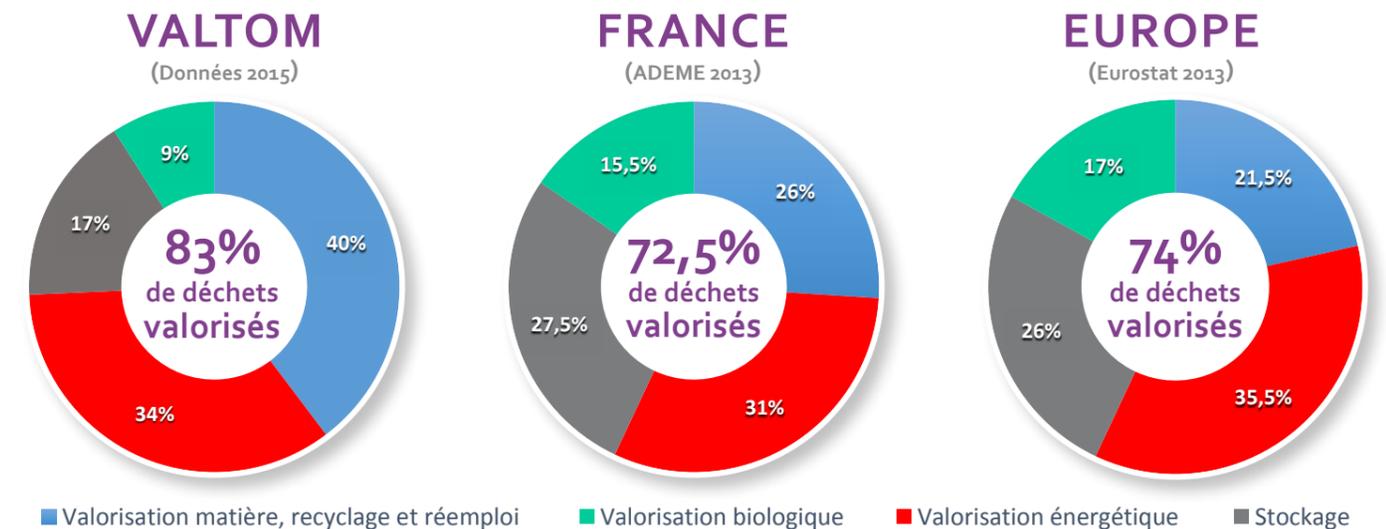


Auparavant élaboré par le Conseil départemental, le plan de gestion des déchets non dangereux est désormais établi par la Région. Celle-ci a 18 mois à compter de la date de promulgation de la loi NOTRe pour proposer un nouveau plan.

### COMMENT SONT VALORISÉS NOS DÉCHETS ?

**Le territoire du VALTOM, plus performant que la moyenne nationale : plus de valorisation et moins de stockage**

Grâce aux actions visant à réduire notre production de déchets menées par le VALTOM et ses collectivités adhérentes avec l'ensemble des installations de traitement et valorisation présentes sur notre territoire, 83% des déchets ménagers produits en 2015 ont été valorisés, soit 10 % de plus que la moyenne nationale et européenne. Les déchets non valorisés sont stockés dans l'une des quatre installations de stockage de déchets non dangereux du territoire, à hauteur de 17 %, soit 10 % de moins que la moyenne nationale.



#### Comment qualifiez-vous la gestion des déchets ménagers sur le département ?

La situation locale actuelle pourrait être considérée comme stabilisée, voire enviable si l'on considère la situation de certains départements. Dans le Puy-de-Dôme, l'implication du Département a permis d'avancer dans l'organisation de la gestion des déchets. Le Département a adopté, en décembre 2014, le Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) qui couvre tout le Puy-de-Dôme et 79 communes du nord de la Haute Loire. Ce plan est entré en vigueur le 13 février 2015, il est opposable et le restera jusqu'à l'approbation d'un plan régional. Le Département s'était également engagé dans l'élaboration du Plan

de Prévention et de gestion du BTP, pour le territoire du Puy-de-Dôme. Seule la phase « état des lieux » a pu être réalisée avant fin 2015. La procédure s'est donc arrêtée à ce stade. La Région prendra la suite. Par ailleurs l'instauration d'un meilleur dialogue entre les différents acteurs de la gestion des déchets a contribué à l'amélioration de l'organisation et de la gestion des coûts. Ainsi, 12 EPCI\* de collecte existent sur le département, 11 d'entre eux ont confié le traitement au VALTOM. L'objectif du plan précédent, c'est-à-dire la mise en service d'une unité de valorisation énergétique et biologique, a été atteint en 2014. Le VALTOM est positionné en animateur et coordinateur, les orientations stratégiques des années à venir ont été exprimées : maîtrise

des coûts, recherche de valorisation énergétique, organisation pour une efficacité collective, anticipation des changements... L'existence de ce cadre permet d'attendre sereinement le prochain plan régional.

#### Qu'en est-il de la relation du Département avec le VALTOM ?

Le Département et le VALTOM sont partenaires. La Région a désormais la compétence de la gestion des déchets. J'ai souhaité attirer l'attention de Laurent Wauquiez, président du Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes, sur le rôle important du VALTOM dans la structuration territoriale et la dynamique qu'il génère par son implication.

Espérons que le VALTOM sera rapidement identifié et reconnu dans la prochaine organisation. Quant au Département, il continuera d'entretenir avec le VALTOM des liens étroits, mais dans des actions recentrées en fonction de ses moyens, et en cohérence avec ses compétences. Le Département veut être une collectivité responsable : des actions comme par exemple la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges, la sensibilisation des scolaires, la gestion des déchets de ses activités ou de ses chantiers, la préservation des ressources, la diffusion des bonnes pratiques, auront toujours son attention.

#### Quel est l'avenir de l'organisation de la gestion des déchets sur notre territoire ?

Il appartient à la Région de définir les grandes orientations. Il semble néanmoins imaginable que le travail de concertation qui s'est passé au niveau du Puy-de-Dôme, et qui a abouti à une couverture maximale du département par des programmes locaux, la mise en œuvre du programme « Agir pour moins de déchets », initié par le VALTOM en partenariat avec l'ADEME et le Conseil départemental, sera poursuivi. Toutes les actions qui contribueront à éviter la collecte, promouvoir les pratiques éco responsables, encourager l'exemplarité, feront forcément partie de la gestion des déchets, parce qu'elles sont conformes à la loi et répondent aux attentes des citoyens. La prévention reste le meilleur mode de traitement : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Rencontre avec Jean-Yves Gouttebel, Président du conseil départemental du Puy-de-Dôme

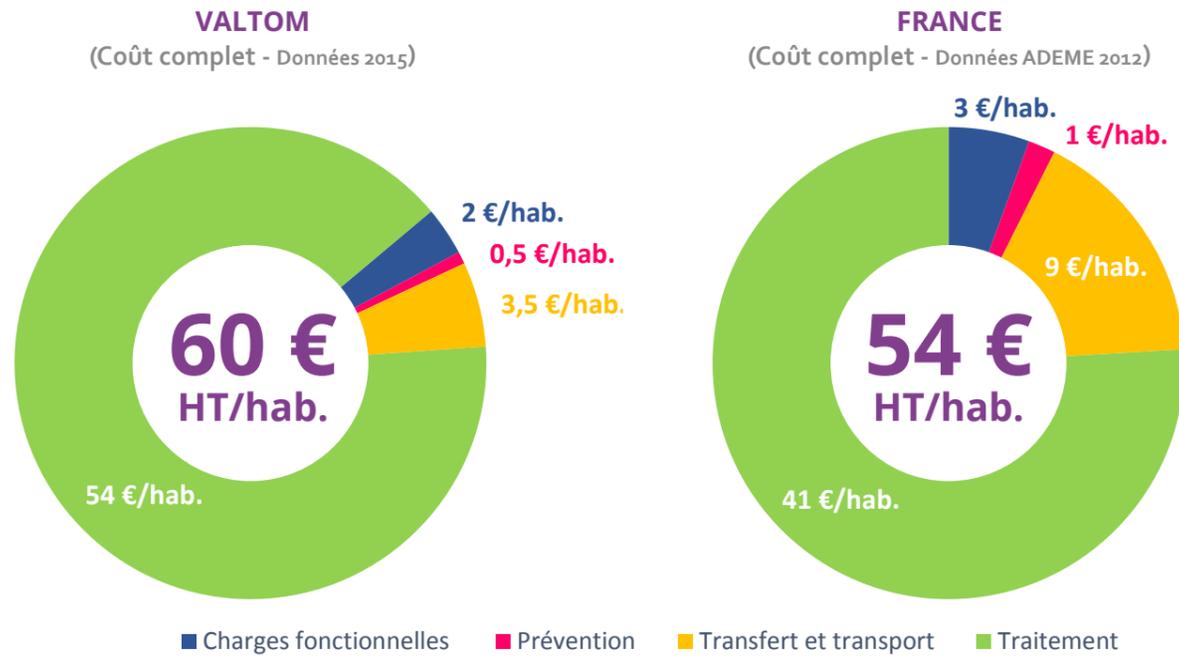


# Et le VALTOM dans tout ça ?

## COMBIEN COÛTE LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ?

Un coût pour plus de prévention et de valorisation des déchets

Le financement du traitement des déchets ménagers est assuré par une partie de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont s'acquitte l'usager. 80% des collectivités en France affichent un coût de traitement de 35 à 85 € HT par habitant. Les collectivités pratiquant la valorisation énergétique se situent dans la moyenne haute. A l'inverse, les collectivités ayant recours au stockage des déchets bénéficient de coûts moindres.

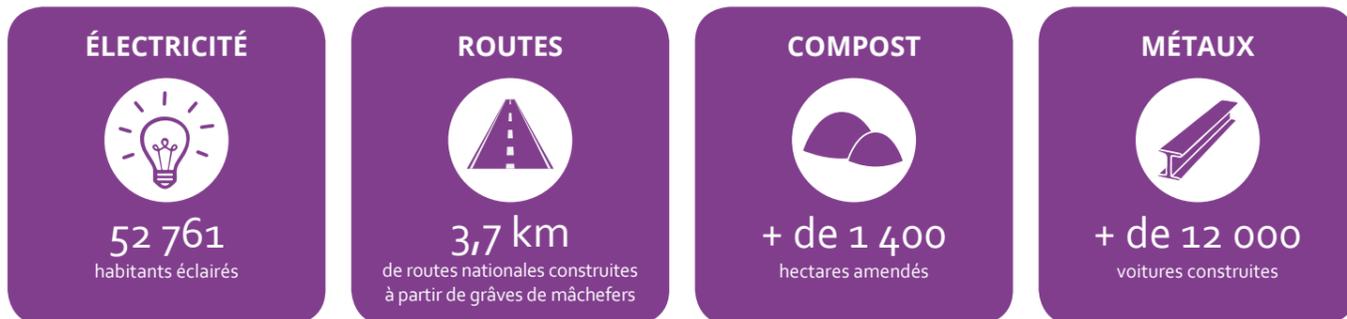


## UN COÛT POUR UN SERVICE DE QUALITE

Une gestion durable des déchets ménagers

- Un taux de valorisation des déchets ménagers supérieur à la moyenne nationale et européenne
- Un taux de mise en décharge des déchets ménagers très inférieur à la moyenne nationale et européenne
- Des installations de traitement et de valorisation pérennes, innovantes et respectueuses de l'environnement
- Des performances en conformité avec les objectifs législatifs
- Des projets d'avenir : un réseau de chaleur pouvant chauffer des habitations, des serres maraîchères, ...

### Des ressources produites à partir de nos déchets :



Et bien plus encore...

LEXIQUE  
 \*DAE : Déchets d'Activités Économiques.  
 \*TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.  
 \*REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

## COMMENT EST FINANCÉ LE VALTOM ?

Un financement incitant à la réduction et valorisation et privilégiant la mutualisation et la solidarité

Depuis le 1er janvier 2016, dans un contexte économique contraint pour les collectivités, de nouvelles dépenses ont été mutualisées en vue d'assurer la solidarité entre les territoires. Sans mutualisation, les coûts auraient augmenté entre 4 à 5 %. En revanche, la facturation du traitement de certains déchets (déchets ménagers résiduels et encombrants de déchèterie) à la tonne produite nous incite à réduire la quantité de ces derniers.



### Un mode de facturation incitant à la réduction et à la valorisation

Le traitement des déchets ménagers non recyclables (ordures ménagères résiduelles, encombrants et erreurs de tri) est facturé à la collectivité à la tonne traitée.

130 € HT/tonne

### Une contribution privilégiant la mutualisation et la solidarité

Une contribution en € par habitant est versée par les collectivités adhérentes pour financer le traitement des déchets valorisables (déchets valorisables, déchets vert, biodéchets, déchets de déchèteries). Cette contribution finance également les dépenses d'administration, les études, les investissements, les frais financiers et le transport des déchets vers leur lieu de traitement.

28,08 € HT/habitant

60,80 € : coût moyen par habitant



**Tout est parti d'un constat... 542 kg ! C'est la quantité de déchets ménagers que chacun de nous produit par an. Marijo et Daniel, un couple de clermontois curieux a eu envie de comprendre ce qui se cache sous cette 1/2 tonne de déchets et ce qu'elle devient une fois collectée à la sortie de leur pavillon.**

Et cela tombe bien car en cette Semaine Européenne du Développement Durable, des acteurs de la filière déchets du Puy-de-Dôme ouvrent leurs portes au public. C'est décidé, à la fin de la semaine, la valorisation des déchets n'aura plus de secret pour eux !

**Elle commence sous une pluie battante avec la visite du centre de tri Echalièr à Clermont-Fd.**

Ce qui ne décourage pas la trentaine de visiteurs à laquelle se joint le couple. Etape par étape, ils vont suivre le trajet des 45 000 tonnes de déchets de la poubelle jaune traités ici chaque année. A leur arrivée, papiers, cartons, alu et plastiques sont criblés, secoués, agités.

Ils subissent l'influence de champs magnétiques et électriques, passent sous l'œil inquisiteur de lecteurs optiques pour être séparés selon leurs natures. Un affinage manuel complète l'opération.



Cabine de tri manuel - Centre de tri Echalièr

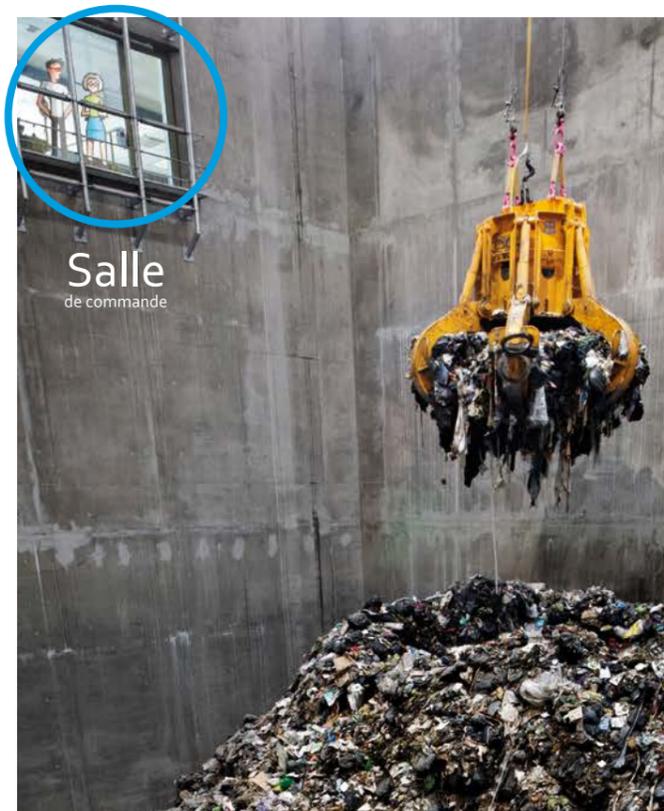
Une fois stockés en « balles », ils sont envoyés dans les différentes filières de recyclage...

Après cette immersion au cœur du « process », le guide répond aux nombreuses questions des visiteurs. Marijo sait maintenant que l'on doit laisser les bouchons sur les bouteilles sans les écraser mais en les vidant complètement, Daniel qu'il ne faut pas déchirer son journal ou les papiers avant de les jeter car ils deviennent alors trop petits pour être recyclés.

**Après la poubelle jaune, place à la poubelle noire ou poubelle d'ordures ménagères.**

Elle aussi est valorisée. Pour le comprendre, Marijo et Daniel prennent la direction du pôle Vernéa, encore parfois appelé « l'incinérateur ». Sous ce nom se cache en fait un pôle multifilières de valorisation des déchets performant, unique en France, destiné à valoriser nos déchets en matière et en énergie.

Equipés de tablettes tactiles, Marijo et Daniel apprennent comment sont orientés les déchets vers les différentes unités du site en fonction de leur nature et découvrent le fonctionnement de chaque procédé de traitement : du tri mécanique des déchets à la valorisation énergétique en passant par le compostage et la méthanisation des biodéchets.



Salle de commande

Fosse - Pôle de valorisation Vernéa

La visite se poursuit en salle de commande et sa vue sur la fosse de réception des déchets ménagers accueillant 150 000 tonnes chaque année.

Enfin, le groupe parcourt en bus les 8,5 hectares du site et découvre les quais de déchargement des déchets ménagers et des déchets verts, les plateformes de mâchefers et de compostage. Sur Vernéa, on ne produit pas que de l'énergie, mais aussi du compost et des matériaux, comme les mâchefers, utilisés en sous-couche routière.

A l'issue de ces deux journées, Marijo et Daniel ont déjà pu constater qu'avec les différentes solutions de tri et de valorisation mises en place sur le territoire, comment 83% des déchets sont valorisés !

**Direction à présent la dernière étape du parcours : l'ISDND\* de Puy-Long située à proximité du pôle Vernéa.** Ici, depuis la mise en fonctionnement du pôle en 2013, seuls les déchets dits « ultimes » arrivent pour être enfouis, c'est-à-dire des déchets non dangereux ne sont pas valorisables. Ce site, son exploitant le connaît comme sa poche et aime le faire découvrir.

Sa première phrase donne le ton : « Puy-Long, c'est une vieille dame ». Une vieille dame, qui reçoit depuis les années cinquante les déchets des habitants de l'agglomération clermontoise. L'image a de quoi choquer Marijo et Daniel qui regardent plus attentivement la butte de déchets qui leur fait face

sur 80 m de hauteur. Les visiteurs parcourent une partie des 55 ha du site.

Au sommet, une vue impressionnante sur la chaîne des Puys et sur les casiers de stockage en exploitation en contre-bas. Le guide explique les mesures prises par l'exploitant pour assurer l'étanchéité du casier et éviter toute pollution du sol et des nappes souterraines. Géomembrane, drain de lixiviat... tant de termes techniques, qui, grâce à ses explications deviennent plus concrets.

La visite s'achève par la Maison Eco Responsable consacrée à la prévention des déchets pour que, justement, ceux-ci cessent de s'accumuler. Les différentes pièces de la maison présentent des solutions pour permettre, à chacun, de réduire sa poubelle. Marijo et Daniel, plus motivés que jamais, sont bien décidés à relever le défi !



Vue sur le casier - ISDND de Puy-Long

Si comme eux, la gestion des déchets vous intéresse, inscrivez-vous aux prochaines journées découvertes organisées lors de la

**Semaine Européenne de Réduction des Déchets,**  
les 25 et 26 novembre 2016.

**Inscriptions sur [www.valtom63.fr](http://www.valtom63.fr)**

# COMPOSTER AU PIED DE SON IMMEUBLE, C'EST POSSIBLE !

INSCRIVEZ-VOUS SUR [WWW.MOINSEDEDECHETS.COM](http://WWW.MOINSEDEDECHETS.COM)

80 RÉSIDENCES  
DÉJÀ ÉQUIPÉES.  
**ET VOUS ?**

Des habitants  
volontaires



Un accompagnement  
du VALTOM



Des composteurs  
et des outils performants  
et gratuits



**UN COMPOST DE QUALITÉ  
AU PIED DE VOTRE IMMEUBLE  
ET MOINS DE DÉCHETS  
DANS VOTRE POUBELLE**